

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.

Étaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Était absent : Angelo TOCCO.

OBJET : Direction Action Gérontologique – Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) – Convention de coordination - Avenant n° 2.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 février 2017, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) avec l'association Vie à domicile et la Mutualité Française Anjou Mayenne. Une convention de coordination a été adoptée et signée.

Un avenant n°1, adopté par le Conseil d'administration le 21 septembre 2017, a modifié les conditions de pilotage opérationnel de ce SPASAD et prévu les dispositions financières pour la gestion de ce dispositif pendant 3 ans (de 2017 à 2019).

L'avenant n° 2 précise les modifications apportées aux modalités d'organisation et de fonctionnement du SPASAD Angers Loire et Maine suivantes :

- l'association Vie à domicile est devenue Viexidom services,
- la Mutualité Française Anjou Mayenne est devenue Vyv 3,
- l'association Soins Santé et le SSIAD « Entre Loire et Coteaux », géré par Vyv 3, ont rejoint le SPASAD,

- le périmètre d'intervention s'étend désormais à 6 communes au-delà d'Angers,
- Viexidom assure le pilotage opérationnel du SPASAD. En contrepartie, le CCAS d'Angers, Vv 3 et Soins Santé financent à part égale le coût de ce pilotage.

Le montant s'élève à 15 000 € par an, la quote-part de chaque partenaire est de 3750 €.

La dépense sera imputée au budget principal du CCAS, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cet avenant n° 2, valide le versement de la contribution du CCAS à hauteur de 3 750 € pour 2020 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée





Avenant n° 2 à la convention de coordination en vue de la constitution d'un SPASAD

Entre

D'une part, **viexidom services (Anciennement Vie à Domicile)**

Sis au 28 Boulevard Jacques Portet - 49000 Angers
Représenté par Monsieur Bernard MABI, Président

D'autre part, le **Centre communal d'Action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers**

Sis au Direction de l'action gérontologique 25 Boulevard Victor Beaussier – 49000 Angers
Représenté par Monsieur Christophe BÉCHU, Président

D'autre part, **Vyv 3 UMPAPDL (anciennement Mutualité Française Anjou Mayenne)**

Sis au 29 quai François Mitterrand – BP 10312 – 44203 Nantes cedex 2
Représenté par Christine POULIQUEN SINA, Présidente

D'autre part, **l'association Soins Santé**

Sis au 16 rue Louis Dolbeau - 49000 Angers,
Représenté par Annie LINTHANF, Présidente

PRÉAMBULE

Le 1^{er} mars 2017, viexidom services (anciennement Vie à Domicile), Vyv 3 (anciennement Mutualité Française Anjou Mayenne) et le CCAS de la ville d'Angers ont mis en place un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) dénommé SPASAD Angers Loire et Maine et faisant l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Conseil Départemental du Maine et Loire.

Le comité de pilotage en date du 7 février 2020 a validé l'intégration dans le SPASAD de l'association Soins Santé ainsi que du SSIAD « Entre Loire et Coteaux » dont l'activité a été reprise par Vyv 3.

Cet avenant précise les modifications apportées aux modalités d'organisation et de fonctionnement du SPASAD Angers Loire et Maine suite à l'intégration de ces nouveaux acteurs.

Article 1 – Organismes gestionnaires et services composant le spasad

Le SPASAD est composé des organismes gestionnaires et services suivants :

Organisme gestionnaire	Services
Viexidom services <u>Siège social</u> : 28 Bd Jacques Portet – 49000 Angers <u>SIRET</u> : 878 310 143 00010	SSIAD FINESS : 490532165 SAAD FINESS : 490543311
CCAS Angers <u>Siège social</u> : Direction de l'action gérontologique - 25 Boulevard Victor Beaussier – 49000 Angers <u>SIRET</u> : 264901158	SSAD FINESS : 490011897
Vyv 3 UMPAPDL <u>Siège social</u> : 29 quai François Mitterrand BP 10312 - 44203 Nantes Cedex 2 <u>SIRET</u> : 775605462	SSIAD Picasso FINESS : 490532082 SSIAD Entre Loire et Coteaux FINESS : 490016797
Soins Santé <u>Siège Social</u> : 16 rue Louis DOLBEAU – 49000 Angers <u>SIRET</u> : 775609555	SSIAD FINESS : 49 053 210 8

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-090-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020



Article 2 – Périmètre d'intervention du SPASAD

Compte-tenu de l'intégration de nouveaux organismes gestionnaires et services, le territoire d'intervention du SPASAD est étendu aux communes suivantes : Beaucouzé, Brain-sur-l'Authion, La Daguenière, Andard, Corné, Sarrigné.

Article 3 – Capacité du SPASAD

Compte-tenu de l'intégration de nouveaux organismes gestionnaires et services, la capacité cible du SPASAD est la suivante :

	Nombre de places SPASAD
SSIAD vyv 3	48
SSIAD viexidom services	93
SSIAD Soins Santé	30

Article 4 – pilotage du SPASAD

Viexidom services s'engage à assurer le pilotage opérationnel du SPASAD ; notamment à assurer la fonction de responsable SPASAD.

En contrepartie ; le CCAS d'Angers, Vyv 3 et Soins Santé s'engagent à financer à part égale le coût du pilotage.

Le coût du pilotage opérationnel du SPASAD est évaluée par le COPIL à 15 000 € par an. La quote-part annuelle par organisme gestionnaire est estimée à 3750 €

Ce coût représente une ressource de 0.35 Equivalent Temps Plein.

Ainsi, viexidom facturera chaque année au 30 juin sa quote-part au CCAS, à Vyv 3 et à Soins Santé.

Article 5 –Exécution

Le présent avenant à la convention de coopération tient lieu de loi entre les parties et doit être exécutée de bonne foi. Il prend effet à compter de la date de signature.

Fait en quatre exemplaires, à Angers, le 16 juin 2020.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-090-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020



Avenant n° 2 à la convention de coordination en vue de la constitution d'un SPASAD

Pour le CCAS d'Angers

Pour Viexidom services

Pour Vyv 3

Pour l'Association Soins Santé

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-090-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201021-DEL-2020-090-DE
Date de télétransmission : 27/10/2020
Date de réception préfecture : 27/10/2020